



# COMMISSION REGIONALE DES ACTIVITES SPORTIVES

## PROCES-VERBAL n°04

---

Réunion du : **Vendredi 17 juillet 2020**

---

Présidence : **M. Henri BELLEZZA**

---

Présents : **MM. Gérard BORGONI, Bernard CARTOUX, Bruno GARCIA, Gabriel GERMAIN, Georges HERRADA et Serge SCARINGI**

---

Assistent : **MM. Hugo BOCAGE et Olivier GONCALVES, Service Compétitions**

---

### MODALITES DE RECOURS

**1.** Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de **sept** jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le **22** du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée,
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception),
- soit le jour de la publication de la décision sur **le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.**

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

**Lorsque que l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.**

**2.** L'appel est adressé à la Commission d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

**3.** La commission compétente transmet par tout moyen la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de 100 euros.

\*\*\*\*\*

## COMPOSITION DES GROUPES 2020/2021

### HOMOLOGATION DES GROUPEES DES CHAMPIONNATS DE LA L.M.F 2019/2020 :

La Commission,

Vu les classements de la saison 2019-2020 des Championnats de la L.M.F ainsi que les éléments transmis par les commissions en charge des compétitions des Districts,

Dit que les groupes des championnats de la L.M.F 2020-2021 sont homologués comme suit :

### REGIONAL 1

CLUBS	Classement Saison 2019-2020
A.S. GEMENOSIENNE	12 <sup>ème</sup> NAT. 3
ENT. U.G.A. A.S. ARDZIV MARSEIL.	13 <sup>ème</sup> NAT. 3
CARNOUX F.C.	3 <sup>ème</sup> R1
ET.S. FOSSEENNE	4 <sup>ème</sup> R1
ST. MARSEILLAIS UNI.C.	5 <sup>ème</sup> R1
A.S. MAXIMOISE	6 <sup>ème</sup> R1
U.S. CARQUEIRANNE LA CRAU	7 <sup>ème</sup> R1
SPORTING CLUB TOULON 2	8 <sup>ème</sup> R1
A.S. CAGNES LE CROS FOOTBALL	9 <sup>ème</sup> R1
BERRE SP.C.	10 <sup>ème</sup> R1
SP.C. COURTHEZONNAIS	11 <sup>ème</sup> R1
SALON BEL AIR FOOT	12 <sup>ème</sup> R1
* RAPID. OM. DE MENTON ou MARIGNANE GIGNAC F.C. 2	13 <sup>ème</sup> R1
SIX FOURS LE BRUSC F.C	1 <sup>er</sup> R2 Gr. A
A.S. MONACO F.C. 3	1 <sup>er</sup> R2 Gr. B
ET. S. ZACHARIENNE	1 <sup>er</sup> R2 Gr. C

*\* Une procédure est actuellement en cours devant la Conférence des conciliateurs du CNOSF*

*Rappelle que cette liste est établie dans le cadre de la préparation de la saison 2020-2021. Elle ne saurait constituer la matérialisation d'un droit acquis par les clubs à participer au championnat de R1 pour la saison 2020-2021. Ce rappel fait référence à d'éventuels recours contentieux qui imposeraient à la L.M.F. une modification de la liste des équipes participantes.*

\*\*\*\*\*

## REGIONAL 2

### GROUPE A :

CLUBS
A.S. BOUC BEL AIR
A.S. DE LA FONTONNE ANTIBES
A.S. GEMENOSIENNE 2
A.S. VENCOISE
AUBAGNE F.C. 2
F.C. RAMATUELLOIS
ECOLE MUNICIPALE ANGLOISE DE F.
* RAPID. OM. DE MENTON ou MARIGNANE GIGNAC 2
ST.O. LONDAIS
SP.C. JONQUIEROIS
U.S. CUERS PIERREFEU
ST DIDIER ESPERANCE PERNOISE
UNION SPORTIVE VEYNES SERRES FOOTBALL

### GROUPE B

CLUBS
AM. F.C. SAINTE TULLE PIERREVERT
ATHLETICO MARSEILLE 2
ENT.S. DU CANNET ROCHEVILLE
ET.S. DE LA CIOTAT
F.A. VAL DURANCE
GARDIA C.
HYERES F.C. 2
LUYNES S.
ST. MAILLANAIS
MINOTS DE MARSEILLE
SP.C. MOUANS SARTOUX
U.S. CAP D'AIL
U.S. LE PONTET GRAND AVIGNON 84

### GROUPE C :

CLUBS
ATHLETIC CLUB ARLESIEN
A.C. VEDENOIS
A.S. CANNES 2
ET. F. C. FREJUS SAINT RAPHAEL 2
F.C. MARTIGUES 2
FOOTBALL CLUB SEPTEMES
F.C. U.S. TROPEZIENNE
GARDANNE BIVER F.C.
O. DE BARBENTANE
O. NOVAIS
R.C. GRASSE
U.A. VALETTOISE
U.S. PEGOMAS

*\* Une procédure est actuellement en cours devant la Conférence des conciliateurs du CNOSF*

*Rappelle que cette liste est établie dans le cadre de la préparation de la saison 2020-2021. Elle ne saurait constituer la matérialisation d'un droit acquis par les clubs à participer au championnat de R2 pour la saison 2020-2021. Ce rappel fait référence à d'éventuels recours contentieux qui imposeraient à la L.M.F. une modification de la liste des équipes participantes.*

\*\*\*\*\*

## REGIONAL 1 FEMININ

CLUBS	Classement Saison 2019-2020
AV. C. AVIGNONNAIS	1er R1 F
A. S. DE MONACO FOOTBALL FEMININ	2 <sup>ème</sup> R1 F
F.C. FEMININ MONTEUX	3 <sup>ème</sup> R1 F
F.C. TARASCON	5 <sup>ème</sup> R1 F
F. C. ROUSSET STE VICTOIRE OMNISPORTS	6 <sup>ème</sup> R1 F
SP.C. MOUANS SARTOUX	7 <sup>ème</sup> R1 F
SPORTING CLUB TOULON	8 <sup>ème</sup> R1 F
F.C. DE CARROS	9 <sup>ème</sup> R1 F
A.S. CANNES	10 <sup>ème</sup> R1 F
AM. F.C. SAINTE TULLE PIERREVERT	Acc. Alpes
ET.S. VILLENEUVE LOUBET	Acc. Côte D'Azur
PHENIX FEMININ CAVAILLON	Acc. Gd Vaucluse
ASPTT MARSEILLE	Acc. Provence
TOULON ELITE FUTSAL	Acc. Var

*Rappelle que cette liste est établie dans le cadre de la préparation de la saison 2020-2021. Elle ne saurait constituer la matérialisation d'un droit acquis par les clubs à participer au championnat R1 FEMININ pour la saison 2020-2021. Ce rappel fait référence à d'éventuels recours contentieux qui imposeraient à la L.M.F. une modification de la liste des équipes participantes.*

\*\*\*\*\*

## REGIONAL 1 FUTSAL

CLUBS	Classement Saison 2019-2020
NICE FUTSAL CLUB	1er R1 FUT.
TOULON EST FUTSAL	2 <sup>ème</sup> R1 FUT.
AV.S. TOULON	3 <sup>ème</sup> R1 FUT.
MINOTS DE MARSEILLE	4 <sup>ème</sup> R1 FUT.
SAINT HENRI F.C	5 <sup>ème</sup> R1 FUT.
ASSOCIATION CULTURES ET AVENIR	6 <sup>ème</sup> R1 FUT.
TOULON ELITE FUTSAL 2	7 <sup>ème</sup> R1 FUT.
MARSEILLE BEACH TEAM	8 <sup>ème</sup> R1 FUT.
MNL SPORT CULTURE 2 RUE	9 <sup>ème</sup> R1 FUT.
FAMILY S.K.	Acc. Côte D'Azur
FUTSAL CLUB PORT DE BOUC	Acc. Provence
ISSOLE FUTSAL CLUB	Acc. Var

*Rappelle que cette liste est établie dans le cadre de la préparation de la saison 2020-2021. Elle ne saurait constituer la matérialisation d'un droit acquis par les clubs à participer au championnat R1 FUTSAL pour la saison 2020-2021. Ce rappel fait référence à d'éventuels recours contentieux qui imposeraient à la L.M.F. une modification de la liste des équipes participantes.*

\*\*\*\*\*

## U20 R

### GRUPE A

CLUBS
A.S. CAGNES LE CROS FOOTBALL
ISTRES F.C.
L'ARGENTIERE SP.
O. DE BARBENTANE
ST. MARSEILLAIS UNI.C.
VILLEFRANCHE SAINT-JEAN BEAULIEU F. C.

### GRUPE B

CLUBS
ENT.S. DU CANNET ROCHEVILLE
GROUPEMENT JEUNESSE MOYENNE DURANCE 04
J.S. DES PENNES MIRABEAU
MARIGANE GIGNAC F.C.
SPORTING CLUB TOULON
U.S. MARSEILLE ENDOUME CATALANS

### GRUPE C

CLUBS
A.S. CANNES
A.S. DE LA FONTONNE ANTIBES
BOXELAND C. ISLOIS
F.C. COTE BLEUE
HYERES F.C.
U.S. VENELLOISE

### GRUPE D

CLUBS
ATHLETIC CLUB ARLESIEN
A.S. GEMENOSIENNE
ENT.F.C. SEYNOIS ET.S
F.C. MARTIGUES
R.C. GRASSE
U.S. LE PONTET GRAND AVIGNON 84

*Rappelle que cette liste est établie dans le cadre de la préparation de la saison 2020-2021. Elle ne saurait constituer la matérialisation d'un droit acquis par les clubs à participer au CR U20 pour la saison 2020-2021. Ce rappel fait référence à d'éventuels recours contentieux qui imposeraient à la L.M.F. une modification de la liste des équipes participantes.*

\*\*\*\*\*

## U18 R1

CLUBS	Classement Saison 2019-2020
A.S MONACO F.C.	5 <sup>ème</sup> U17 NAT.
ISTRES F.C.	8 <sup>ème</sup> U17 NAT.
MARIGNANE GIGNAC F.C.	10 <sup>ème</sup> U17 NAT.
SP.C. AIR BEL	11 <sup>ème</sup> U17 NAT.
U.A. VALETTOISE	12 <sup>ème</sup> U17 NAT.
PAYS D'AIX F.C.	13 <sup>ème</sup> U17 NAT.
AS CAGNES LE CROS FOOTBALL	Acc. Côte D'Azur
CAVIGAL NICE S.	Acc. Côte D'Azur
AV. C. AVIGNONNAIS	Acc. Gd Vaucluse
F.C. COTE BLEUE	Acc. Provence
A.S. MAZARGUES	Acc. Provence
ET. F. C. FREJUS SAINT RAPHAEL	Acc. Var

*Rappelle que cette liste est établie dans le cadre de la préparation de la saison 2020-2021. Elle ne saurait constituer la matérialisation d'un droit acquis par les clubs à participer au CR 1 U18 pour la saison 2020-2021. Ce rappel fait référence à d'éventuels recours contentieux qui imposeraient à la L.M.F. une modification de la liste des équipes participantes.*

\*\*\*\*\*

## U18 R2

CLUBS	DISTRICT
AM. F.C. STE TULLE PIERREVERT	Acc. Alpes
GAP FOOT 05	Acc. Alpes
A.S. CANNES	Acc. Côte D'Azur
O. DE BARBENTANE	Acc. GD Vaucluse
A.C. VEDENOIS	Acc. GD Vaucluse
O. MONTELAIS	Acc. GD Vaucluse
BUREL F.C.	Acc. Provence
O. ROVENAIN	Acc. Provence
SP.C. MONTREDON BONNEVEINE	Acc. Provence
RACING F.C. TOULON	Acc. Var
GARDIA C.	Acc. Var
AV.S. MAR VIVO	Acc. Var

*Rappelle que cette liste est établie dans le cadre de la préparation de la saison 2020-2021. Elle ne saurait constituer la matérialisation d'un droit acquis par les clubs à participer au CR 2 U18 pour la saison 2020-2021. Ce rappel fait référence à d'éventuels recours contentieux qui imposeraient à la L.M.F. une modification de la liste des équipes participantes.*

\*\*\*\*\*

## U17 R

### GROUPE A

CLUBS
A.S. MONACO F.C. 2
ASPTT MARSEILLE
BUREL F.C.
CAVIGAL NICE S.
ENT.S. DU CANNET ROCHEVILLE
GARDIA C.
HYERES F.C.
MARIGNANE GIGNAC F.C. 2
PAYS D'AIX F.C.
S.O. CAILLOLAIS
U.S. CHEMINOTS GRANDE BASTIDE
U.S. LE PONTET GRAND AVIGNON 84

### GROUPE B

CLUBS
A.S. CAGNES LE CROS FOOTBALL
A.S. CANNES
A.S. GEMENOSIENNE
AV.C. AVIGNONNAIS
ET. F. C. FREJUS SAINT RAPHAEL
F.C. DE MOUGINS COTE D'AZUR
F. C. LOISIRS MALPASSE
F.C. MARTIGUES
LUYNES S.
O. MONTELAIS
SP.C. COGOLINOIS
SP.C. AIR BEL 2

*Rappelle que cette liste est établie dans le cadre de la préparation de la saison 2020-2021. Elle ne saurait constituer la matérialisation d'un droit acquis par les clubs à participer au CR U17 pour la saison 2020-2021. Ce rappel fait référence à d'éventuels recours contentieux qui imposeraient à la L.M.F. une modification de la liste des équipes participantes.*

\*\*\*\*\*

## U16 R1

CLUBS	DISTRICT
GAP FOOT 05	Acc. Alpes
A.S. MONACO F.C.	Acc. Côte D'Azur
F.C. DE MOUGINS COTE D'AZUR	Acc. Côte D'Azur
A.C. AVIGNONNAIS	Acc. Gd Vaucluse
O. MONTELAIS	Acc. Gd Vaucluse
F. C. LOISIRS MALPASSE	Acc. Provence
MARIGNANE GIGNAC F.C.	Acc. Provence
BUREL F.C.	Acc. Provence
ET. F. C. FREJUS SAINT RAPHAEL	Acc. Var
RACING F.C. TOULON	Acc. Var
O. DE MARSEILLE	U16 R2
SP.C. AIR BEL	U16 R2

*Rappelle que cette liste est établie dans le cadre de la préparation de la saison 2020-2021. Elle ne saurait constituer la matérialisation d'un droit acquis par les clubs à participer au CR 1 U16 pour la saison 2020-2021. Ce rappel fait référence à d'éventuels recours contentieux qui imposeraient à la L.M.F. une modification de la liste des équipes participantes.*

\*\*\*\*\*

## U16 R2

CLUBS	DISTRICT
U.S. CHATEAUNEUF AUBIGNOSC PEIPIN	Acc. Alpes
CAVIGAL NICE S.	Acc. Côte D'Azur
AS CAGNES LE CROS FOOTBALL	Acc. Côte D'Azur
U.S. MANDELIEU LA NAPOULE	Acc. Côte D'Azur
A.C. VEDENOIS	Acc. Gd Vaucluse
A.R.C. CAVAILLON	Acc. Gd Vaucluse
SP.C. AIR BEL 2	Acc. Provence
ASPTT MARSEILLE	Acc. Provence
LUYNES S.	Acc. Provence
A.S. GEMENOSIENNE	Acc. Provence
SPORTING CLUB TOULON	Acc. Var
U.A. VALETTOISE	Acc. Var

*Rappelle que cette liste est établie dans le cadre de la préparation de la saison 2020-2021. Elle ne saurait constituer la matérialisation d'un droit acquis par les clubs à participer au CR 2 U16 pour la saison 2020-2021. Ce rappel fait référence à d'éventuels recours contentieux qui imposeraient à la L.M.F. une modification de la liste des équipes participantes.*

\*\*\*\*\*

## U15 R

### GROUPE A

CLUBS
A.C. VEDENOIS
A.S. MAZARGUES
CAVIGAL NICE S.
ISTRES F.C.
MARIGNANE GIGNAC F.C.
O.G.C. NICE COTE D'AZUR
PAYS D'AIX F.C.
R.C. GRASSE
S.O. CAILLOLAIS
SP.C. AIR BEL
SPORTING CLUB TOULON
VILLEFRANCHE SAINT-JEAN BEAULIEU F. C.

### GROUPE B

CLUBS
ATHLETIC CLUB ARLESIEN
AS CAGNES LE CROS FOOTBALL
A.S. GEMENOSIENNE
A.S. MONACO F.C.
ASPTT MARSEILLE
AV.C. AVIGNONNAIS
BUREL F.C.
ET. F. C. FREJUS SAINT RAPHAEL
GARDIA C.
O. DE MARSEILLE
O. ROVENAIN
U.S. VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS

*Rappelle que cette liste est établie dans le cadre de la préparation de la saison 2020-2021. Elle ne saurait constituer la matérialisation d'un droit acquis par les clubs à participer au CR U15 pour la saison 2020-2021. Ce rappel fait référence à d'éventuels recours contentieux qui imposeraient à la L.M.F. une modification de la liste des équipes participantes.*

\*\*\*\*\*



## U14 R

La Commission,

Pris connaissance des clubs retenus par le jury d'entrée aux compétitions régionales, datées du 18.06.2020.

Pris connaissance du procès-verbal N° 36 des Activités Sportives en date du 19.06.2020.

Dit que les groupes du championnat U14 R de la L.M.F 2020/2021 sont homologués comme suit :

### GROUPE A

CLUBS
A.S. MONACO F.C.
ASPTT MARSEILLE
ET. F. C. FREJUS SAINT RAPHAEL
F.C. DE MOUGINS COTE D'AZUR
GAP FOOT 05
ISTRES F.C.

### GROUPE B

CLUBS
A.C. VEDENOIS
AS CAGNES LE CROS FOOTBALL
A.S. GEMENOSIENNE
GARDIA C.
O.G.C. NICE COTE D'AZUR
PAYS D'AIX F.C.

### GROUPE C

CLUBS
A.S. CANNES
BUREL F.C.
CAVIGAL NICE S.
ENT.S. DU CANNET ROCHEVILLE
SP.C. AIR BEL
SPORTING CLUB TOULON

### GROUPE D

CLUBS
AV.C. AVIGNONNAIS
MARIGNANE GIGNAC F.C.
O. DE MARSEILLE
O. ROVENAIN
R.C. GRASSE
SP.C. MOUANS SARTOUX

***Rappelle que cette liste est établie dans le cadre de la préparation de la saison 2020-2021. Elle ne saurait constituer la matérialisation d'un droit acquis par les clubs à participer au CR U14 pour la saison 2020-2021. Ce rappel fait référence à d'éventuels recours contentieux qui imposeraient à la L.M.F. une modification de la liste des équipes participantes.***

\*\*\*\*\*

## U18 F R

La Commission,

Pris connaissance des clubs retenus par le jury d'entrée aux compétitions régionales, datées du 09.07.2020

Pris connaissance du procès-verbal N° 02 des Activités Sportives en date du 09.07.2020.

Dit que les groupes du championnat U18 F R de la L.M.F 2020/2021 sont homologués comme suit :

### GROUPE A

CLUBS
AUBAGNE F.C.
A.S. CANNES
F.C. DE CARROS
R.C. GRASSE
O.G.C. NICE COTE D'AZUR
S.C. DRAGUIGNAN

### GROUPE B

CLUBS
A. S. DE MONACO FOOTBALL FEMININ
CAVIGAL NICE S.
ET. F. C. FREJUS SAINT RAPHAEL
F. C. ROUSSET STE VICTOIRE OMNISPORTS
SP.C. MOUANS SARTOUX
SPORTING CLUB TOULON

### GROUPE C

CLUBS
ASPTT MARSEILLE
AV.C. AVIGNONNAIS
F.C. CARPENTRAS
GROUPEMENT FEMININ MIRAGRANS
U.S. PELICAN
U.S. TOURAINE

### GROUPE D

CLUBS
F. ASSOCIATION MARSEILLE FEMININ
F.C. FEMININ MONTEUX
MARIGNANE GIGNAC F.C.
PAYS D'AIX F.C.
SP.C. COURTHEZONNAIS
U.S. RENAISSANCE PERTUISIENNE

*Rappelle que cette liste est établie dans le cadre de la préparation de la saison 2020-2021. Elle ne saurait constituer la matérialisation d'un droit acquis par les clubs à participer au CR U18 F pour la saison 2020-2021. Ce rappel fait référence à d'éventuels recours contentieux qui imposeraient à la L.M.F. une modification de la liste des équipes participantes.*

\*\*\*\*\*

**Président**  
**Henri BELLEZZA**

**Secrétaire**  
**Bernard CARTOUX**